



Lettres & Langues



Arts & Sciences Humaines

**MASTER BI-NATIONAL
ÉTUDES ITALIENNES ET HISTOIRE DE L'ART
Tours-Pérouse-Venise**

**LIVRET DES ÉTUDES
2024-2025**



MASTER ÉTUDES ITALIENNES ET HISTOIRE DE L'ART 2024-2025

PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT D'ÉTUDES ITALIENNES

Responsables du département : Madame **Maria Cristina TERRILE** et Madame **Chiara LASTRAIOLI**

(**Bureau 105** au 1^{er} étage), (maria-cristina.terrile@univ-tours.fr)
(chiara.lastraioli@univ-tours.fr)

Secrétariat d'Italien : Madame **Marie CECCALDI**

(**Bureau 08** au rez-de-chaussée): (marie.ceccaldi@univ-tours.fr) (02 47 36 65 89)

Horaires d'ouverture aux étudiants:

Lundi : En télétravail le matin – Ouvert de 13h30 à 16h30

Mardi, mercredi et jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Vendredi : En télétravail toute la journée.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ET PILOTAGE DE LA FORMATION

François BOUCHARD (MCF/HDR, Tours) (Equipe ICD) francois.bouchard@univ-tours.fr

Silvia CHESSA (Professeur à l'Université de Pérouse)

Sandro GENTILI (Professeur à l'Université de Pérouse)

Ida GIORDANO (PRCE, Tours) (Equipe ICD) ida.giordano@univ-tours.fr

Gianluca GRASSIGLI (Professeur à l'Université de Pérouse) : gian.grassigli@unipg.it

Chiara LASTRAIOLI (Professeur, Tours) (Unité Mixte de Recherche CESR) chiara.lastraioli@univ-tours.fr

Simone PIAZZA: simone.piazza@unive.it

Michela RUSI: rusi@unive.it

Valentina SAPIENZA: valentina.sapienza@unive.it

Fabrizio SCRIVANO fabrizio.scrivano@unipg.it

Cristina TERRILE (MCF/HDR, Tours) (Equipe ICD) maria-cristina.terrile@univ-tours.fr

PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE DE L'ART

Responsable du Master : Monsieur NOBLET Julien

(Bureau 323 au 3^e étage), julien.noblet@univ-tours.fr

Secrétariat d'Histoire de l'Art : Madame **COSTE Patricia**

(Bureau 315 au 3^e étage), (patricia.lemaistre@univ-tours.fr) (02 47 36 65 48)

Horaires d'ouverture : 9h00 -12h00 / 14h00 -16h30, fermé jeudi et vendredi après-midi

Équipe pédagogique intervenant dans la formation

Emmanuelle CHAMPION-HINDY (maître de conférences, Tours) emmanuelle.champion@univ-tours.fr

Lucie GAUGAIN (maître de conférences, Tours) lucie.gaugain@univ-tours.fr

Julien NOBLET (maître de conférences, Tours) julien.noblet@univ-tours.fr

Colin DEBUICHE (maître de conférences, Tours) colin.debuiche@univ-tours.fr

Manuel ROYO (Professeur, Tours) (Equipe Cethis) manuel.royo@univ-tours.fr

Natacha LUBTCHANSKY (Professeur, Tours) (Equipe Cethis) nathalie.lubtchansky@univ-tours.fr (sous réserve)

Présentation de la faculté de lettres et langues

L'UFR est administrée par un conseil élu composé de 40 membres.

Elle est dirigée par un directeur assisté d'un responsable administratif.

Elle est composée de **8** départements : **Allemand, Anglais, Droit-Langues, Espagnol-Portugais, Italien, Langues Etrangères Appliquées (LEA), Sciences du Langage et Sociolinguistique et Didactique des Langues.**

Une filière **lettres** comprenant 5 départements (français, latin, grec, littérature comparée, arts du spectacle).

Quelques chiffres

A l'Université : environ **26010** étudiants inscrits en 2023-2024 dont **2939** à la Faculté de lettres et langues, **150** enseignants chercheurs, **25** personnels de Bibliothèque, ingénieurs, techniciens et administratifs.

La Direction de l'UFR

Adresse : 3 rue des Tanneurs, 37000 TOURS

Directeur : **BIDEAU Alain**

Responsable administratif : **MARTIN Hubert**

Secrétariat de l'UFR : **RIEUL Céline, Bureau 144 tél : 02.47.36.64.82**

Le service de scolarité

Le service de scolarité gère votre dossier administratif : de l'inscription administrative à la remise du diplôme. C'est également auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages, les conventions et les aides sociales.

Responsable de la scolarité : **GAUTIER Graziella**

Bureau 138 tél : 02.47.36.68.35 Courriel : scolarite.lettres@univ-tours.fr

BOUVET Lydia, 02 47 36 66 06

CHOISY Laurence, 02 47 36 65 67

COUTARD Kitty, 02 47 36 66 05

Horaires d'ouverture au public : tous les jours de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Fermé le vendredi après-midi et le samedi

Les départements pédagogiques

Les départements sont le lieu de rattachement des enseignants et des secrétariats pédagogiques.

Le secrétariat pédagogique gère votre dossier pédagogique : vos inscriptions pédagogiques, votre emploi du temps, la saisie de vos notes.

Liste et coordonnées des différents départements et des responsables de filières

Enseignements	Les secrétariats pédagogiques	Contact courriel
Allemand	Bureau 48	severine.carvalho@univ-tours.fr
Anglais	Bureau 48	gaelle.arandelle@univ-tours.fr
		manuelle.bataille@univ-tours.fr
Droit-Langues	Bureau 58	camille.pollonihautemaniere@univ-tours.fr
	@univ-tours.fr
Espagnol – Portugais	Bureau 08	marie.ceccaldi@univ-tours.fr
Italien	Bureau 08	marie.ceccaldi@univ-tours.fr
L.E.A (Langues Etrangères Appliquées)	Bureau 25	aurelie.hannoun@univ-tours.fr
		stephanie.desoeuvres@univ-tours.fr
Lettres	Bureau 106 (1er étage)	christine.climent@univ-tours.fr
Sciences du langage	Bureau 23	stephanie.fuseau@univ-tours.fr
Sociolinguistique et Didactique des Langues	Bureau 23	cindy.carlos@univ-tours.fr
Modules libres		
Allemand	Bureau 48	severine.carvalho@univ-tours.fr
Arts du Spectacle	Bureau 106 (1er étage)	cyrille.malapert@univ-tours.fr
Cultures Méditerranéennes	Bureau 48	severine.carvalho@univ-tours.fr
Espagnol/Italien	Bureau 08	marie.ceccaldi@univ-tours.fr
Grands textes	Bureau 48	gaelle.arandelle@univ-tours.fr
Langues et Education et F.L.E. (Français Langue Etrangère)	Bureau 07 Bis	elodie.perez@univ-tours.fr
P.R.I. (Politique et relations Internationales)	Bureau 58	camille.pollonihautemaniere@univ-tours.fr
	Bureau 5 de l'extension	marielle.avice@univ-tours.fr (pour les étudiants d'échange)
	Bureau 205 - 2eme étage	sylvie.lepourtois@univ-tours.fr (Référénte Administrative Handicap)

Master 1 : SEMESTRE 7 Etudes italiennes et Histoire de l'art

Maquette M1 (Semestre 1)	CM	TD	Coefficient	ECTS
Semestre 7 (S7)				
M7.1 Savoirs spécialisés en Etudes italiennes anciennes et modernes			15	15
M7.1.1 Littérature italienne contemporaine	18	0	5	5
M7.1.2 Genres littéraires et histoire	18	0	5	5
M7.1.3 Etudes italiennes (Renaissance)	18	0	5	5
M7.2 Savoirs spécialisés en Histoire de l'Art italien			5	5
M7.2 1 EP au choix sur 3				
M7.2.a Séminaire de spécialité 1	40	0	5	5
M7.2.b Séminaire de spécialité 2	40	0	5	5
M7.2.c Séminaire de spécialité 3	40	0	5	5
M7.3 Méthode et savoirs linguistiques en langue italienne			8	8
M7.3.1 Pratique de l'écrit : lire, écrire, produire	0	18	3	3
M7.3.2 Pratique de l'expression orale : dialoguer et argumenter	0	18	3	3
M7.3.3 Perfectionnement de la langue italienne	0	18	2	2
M7.4 Vers une pratique en Histoire de l'art			2	2
M7.4.1 Professionnalisation 1 : portraits de professionnels	8	0	1	1
M7.4.2 Professionnalisation 2 : ateliers de la MOIP	0	4	1	1

Master 1 : SEMESTRE 8 Etudes italiennes et Histoire de l'art

Maquette M1 (Semestre 2)	CM	TD	Coefficient	ECTS
Semestre 8 (S8)				
M8.1 Savoirs spécialisés en Etudes italiennes anciennes et modernes			8	8
M8.1.1 Lettres et arts entre Moyen Age et Renaissance	18	0	3	3
M8.1.2 Approches des textes littéraires (méthodes et analyses)	18	0	2	2
M8.1.3 L'œuvre et son élaboration	18	0	3	3
M8.2 Savoirs spécialisés en Histoire de l'art italien			5	5
M8.2 Séminaires : 1 EP au choix sur 3				
M8.2.a Séminaire de spécialité 1	40	0	5	5
M8.2.b Séminaire de spécialité 2	40	0	5	5
M8.2.c Séminaire de spécialité 3	40	0	5	5
M8.3 Savoirs linguistiques : langue italienne			3	3
M8.3.1 Traduction littéraire : version	0	18	1	1
M8.3.2 Traduction littéraire : thème	0	18	1	1
M8.3.3 Perfectionnement de la langue italienne	0	18	1	1
M8.4 Pratiques professionnelles			14	14
M8.4.1 Stage-janvier-avec rapport ou atelier de recherche	0	18	1	1
M8.4.2 Méthodologie du mémoire de recherche	12	0	1	1
M8.4.3 Mémoire préparatoire	0	0	12	12

M1. DESCRIPTIFS SEMESTRE 7

M7.1 Savoirs spécialisés en Etudes italiennes anciennes et modernes

M7.1.1 Littérature italienne contemporaine (C. Terrile)

Le forme del vero: i racconti di Antonio Delfini e di Giorgio Bassani

Il seminario sarà incentrato sullo studio delle forme del vero in alcuni racconti di Antonio Delfini e Giorgio Bassani. La prima parte, consacrata ad Antonio Delfini, prenderà in esame una nozione, quella di «trasferimento» che si impone, nell'opera dell'autore, come un fondamentale principio di poetica. Rispetto a quella parte di realtà che ogni ricordo porta con sé, soltanto la serie dei trasferimenti, i passi indietro, in avanti, o di lato, permettono di spezzare il contatto diretto col vero, di procrastinarne la sempre pericolosa irruzione. Per Bassani il visibile, opportunamente circoscritto, illuminato, interrogato seguendo l'ordine delle percezioni, porta con sé una storia: l'aspetto del personaggio, l'ambiente in cui evolve, il paesaggio, il dettaglio messo a fuoco, tutto converge a raccontare più che una realtà, una verità storica, umana, morale. «Come narratore, scrive Bassani, la mia ambizione suprema è sempre stata quella di risultare attendibile, credibile». Essere attendibili significa ancorarsi al reale come punto di partenza, autorizzandosi tuttavia un necessario margine di infedeltà. L'immagine letteraria di Bassani non è dunque né riproduzione del reale, né pura invenzione: è la sede, la garante, la forma privilegiata del vero.

Gli studenti dovranno leggere, prima dell'inizio dei corsi, la raccolta di racconti:

Antonio Delfini, *Il ricordo della Basca*, Milano, Garzanti, 1992

Giorgio Bassani, *Cinque storie ferraresi. Dentro le mura*, in *Opere*, a cura di Roberto Cotroneo, Milano, Mondadori (I Meridiani), 1998 (1964)

Altri racconti e una bibliografia critica verranno forniti in fotocopia all'inizio dei corsi.

7.1.2 Genres littéraires et histoire (F. Bouchard)

«Cervel balzano da tutti i quattro piè»: la fiaba letteraria nell'Ottocento italiano

È un «cervello balzano» il tintore Lazzaro, protagonista del racconto del Livornese Francesco Domenico Guerrazzi intitolato *La serpicina* (1847): oltre a vestire di turchino («porta calze turchine, turchini i calzoni; la veste, la sottoveste, la camicia turchine»), oltre ad avere «turchine le mani, ed anche la faccia turchina», egli s'ingegna a dimostrare con una sua narrazione nell'osteria del paese il detto antico: *non fare mai bene se non vuoi avere del male*. Perciò racconta la «novella», parabola o apologo, della serpe che volle divorare il montanaro che le aveva salvato la vita. Storia lunga e ambigua quella di Lazzaro, che fallisce ad illustrare la sua tesi e che suscita quella reazione dell'oste Biagio: «tu hai voluto provare una cosa e ti è riuscito concludere con un'altra». Ma in questo racconto fanno capolino alcuni tratti caratteristici della fiaba letteraria, anzitutto di matrice toscana, che ricorrono nei decenni successivi, in particolar modo nella produzione collodiana. Pubblicate tra il 7 luglio 1881 e il 25 gennaio 1883 sul «Giornale per i bambini», *Le avventure di Pinocchio*. Storia di un

burattino escono in volume nello stesso anno 1883, presso l'editore Paggi di Firenze, specializzato nella letteratura per l'infanzia e la produzione pedagogica. Cinque sono le edizioni del testo fino alla morte dell'autore nel 1890: una cifra che tradisce un successo ancora modesto che non ha niente a che vedere con il fenomeno che verrà a crearsi nei primi anni del Novecento. Alla base della produzione fiabesca di Carlo Lorenzini, in arte Collodi, che si inserisce in una più ampia produzione nella letteratura italiana del secondo Ottocento, sta la traduzione di una raccolta di *Racconti delle fate* francesi (Perrault, Mme d'Aulnoy, Mme Leprince de Beaumont) che il giornalista Carlo Lorenzini accettò di fare nel 1876 in un contesto in cui la cultura letteraria italiana riscopriva attraverso la demopsicologia le fiabe popolari mentre letterati come Vittorio Imbriani o Luigi Capuana elaboravano una nuova estetica fiabesca rifacendosi all'occorrenza a testi ormai classici come *Lo cunto de li cunti ovvero lo trattenemiento de' peccerille* di Giovan Battista Basile (1634-1636). Questo contesto e queste produzioni verranno indagati nell'ambito del seminario.

Gli studenti dovranno procurarsi :

- Carlo Collodi, *Le avventure di Pinocchio*, a cura di Giancarlo Alfano, Milano, BUR Rizzoli, 2022.

(All'inizio del corso, sarà distribuita in fotocopia La serpicina di Francesco Domenico Guerrazzi.)

Bibliografia critica e letteratura fiabesca :

- Renato Bertacchini, *Collodi narratore*, Pisa, Nistri-Lischi, 1961.
- G. B. Basile, *Il racconto dei racconti ovvero il trattenimento dei piccoli*, a cura di Ruggero Guarini, Milano, Adelphi, 1994.
- Veronica Bonanni, *La fabbrica di Pinocchio Dalla fiaba all'illustrazione, l'immaginario di Collodi*, Roma, Donzelli, 2020.
- Alberto Carli, *Prima del «Corriere dei Piccoli»*, Macerata, edizioni università di macerata, 2007.
- Carlo Collodi, *Le avventure di Pinocchio. Storia di un burattino*, a cura di Roberto Randaccio, Edizione Nazionale delle Opere di Carlo Lorenzini, Firenze, Giunti, 2012.
- Carlo Collodi, *I racconti delle fate e Storie allegre*, a cura di François Bouchard, Edizione Nazionale delle Opere di Carlo Lorenzini, Firenze, Giunti, 2015.
- C. Collodi, *Pipì ou le petit singe couleur de rose/Pipì o lo scimmiottino color di rosa*, traduction et introduction de F. Bouchard, Paris, Gallimard Folio bilingue, 2018.
- L. Diafani, F. Scrivano, D. Vitali (a cura di), *La fiaba prima della fiaba nella novella italiana dal Due al Seicento*, Perugia, Morlacchi, 2018.
- Ute Heidmann, Jean-Michel Adam, *Textualité et intertextualité des contes*, Paris, Classiques Garnier, 2010.
- Catherine Velay-Vallantin, *L'histoire des contes*, Paris, Fayard, 1992.
- Yvonne Verdier, *Le Petit Chaperon rouge dans la tradition orale*, Paris, Allia, 2014.

7.1.3 Études italiennes (Renaissances) (C. Lastraioli)

Umanisti, eruditi e collezionisti dell'Umanesimo e del Rinascimento.

La diffusion de l'istruzione e della cultura (sia essa "alta" o popolare, cittadina o "internazionale") sono da tempo oggetto di approfonditi studi. Le ricerche più recenti dedicate ai processi di trasmissione del sapere, alla formazione delle élites intellectuelles ed all'éducation degli emergenti "ceti medi" della società rinascimentale hanno mostrato come il ruolo di eruditi e artisti muti sensiblement nel corso dell'Umanesimo e del Rinascimento. Accanto alle più classiques figures dell'insegnante, del chierico e del letterato di corte emergono nuove figures, uomini dalla cultura eterogenea e dalla curiosit  insaziabile, collezionisti di opere di ogni genere, "cacciatori" di manoscritti antichi. Il corso si propone di indagare in che modo e in quale luoghi umanisti e eruditi hanno elaborato e diffuso la cultura del Rinascimento.

N.B. La bibliografia annessa   da considerarsi come puramente indicativa. In occasione della presentazione del corso saranno forniti gli eventuali complementi bibliografici.

Bibliografia essenziale

Cit s humanistes, cit s politiques, 1400-1600,  lisabeth Crouzet-Pavan, Denis Crouzet & Philippe Desan, dir., Paris, PUPS, 2014

Carlo DIONISOTTI, *Gli umanisti e il volgare fra Quattro e Cinquecento*, a cura di Vincenzo Fera, Milano, 5 continents, 2003.

Eugenio GARIN, *Umanisti, artisti, scienziati. Studi sul Rinascimento italiano*, Roma, Editori Riuniti, 1989.

Susan NALEZYTY, *Pietro Bembo and the Intellectual Pleasures of a Renaissance Writer and Art collector*, New Haven – London, Yale University Press, 2017

M7.2 Savoirs sp cialis s en Histoire de l'Art italien (1 EP au choix sur 3)

A - « L'Antiquit  et ses r ceptions » (Colin Debuiche, Emmanuelle Champion-Hindy Manuel Royo)

Pour ce qui est de l' poque moderne, ce s minaire interrogera les diff rents rapports qu'entretiennent les Modernes avec l'architecture de l'Antiquit , de la description   l'id alisation, de l' tude   la destruction, de l'imitation   l' mulation. L'histoire de ces diff rentes r ceptions, en Italie comme en France, permettra de revenir sur le d veloppement du langage de l'architecture et de la th orie   l' poque moderne mais elle sera aussi l'occasion d' voquer les repr sentations de la ville (textes et images) afin de discuter des liens entre art, pouvoir et construction identitaire.

On s'attachera   la mani re dont est imagin e l'Antiquit  entre les XVIII e et XX e si cles au travers de la formation des disciplines arch ologiques et d'histoire de l'art   Rome et en Italie. De la vision des ruines de Pomp i et de Rome aux maquettes urbaines en passant par les Envois d'architectes, la documentation photographique et les ouvrages de vulgarisation, chaque  poque cr e sa vision de l'Antiquit  qu'elle pr tend authentique, sauf que comme l' crit Flaubert   propos de Salamb , on ne restitue pas l'Antiquit , on la reconstitue.

B- « Analyser les images. Questions de m thode et actualit  de la recherche » (Pascale Charron, Jean Beuvier, Colin Debuiche)

Ce s minaire est consacr    l'actualit  de la recherche (visites d'exposition, d'institutions patrimoniales...), aux questions actuelles de m thode propres   l'histoire de l'art pour les p riodes m di vales et moderne et   la m thodologie de l' criture en histoire de l'art. Le programme renouvel  chaque ann e est en prise directe avec les projets de recherche et de publication men s par les deux enseignantes.

C- « Châteaux (X^e-XVIII^e siècles) » (Lucie Gaugain, Colin Debuiche, Christophe Morin)

Le séminaire propose d'étudier les châteaux depuis leurs origines au milieu du Moyen Âge jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Le Moyen Âge se déclinera en deux parties. Dans un premier temps, après avoir présenté l'héritage du palais carolingien, il s'agira de scruter la naissance du château féodal (Loches, Langeais), édifice résidentiel et défensif dont les fonctions vont évoluer conjointement et parallèlement. Seront en particulier abordés la naissance du château philippin (Le Louvre, Dourdan, Montargis), les apports des châteaux des croisades (Le Krak des Chevaliers) et la circulation des modèles, en particulier dans les royaumes de France et Plantagenêt. Dans un second temps, il s'agira d'appréhender l'évolution du château à la fin du Moyen Âge (Le Louvre, Vincennes, Saumur, Amboise, Blois), suivant la mise en place d'une vie de cour princière et fastueuse qui s'ouvre à la Renaissance. Dans ce cadre, seront étudiés la distribution des demeures, leur décor et leur mobilier qui participent au cérémonial de cour. Des comparaisons avec les édifices de cours italiennes seront proposées (Urbino, Gubbio, Senigalia, Sassocorvaro...).

Concernant la Renaissance, ce séminaire proposera une étude des châteaux en France des années 1520 aux années 1630. Revenant brièvement sur les savoirs fondamentaux acquis au cours de la Licence (regard vers les villas italiennes ; châteaux ligériens de la Première Renaissance ; installation royale en Ile-de-France), il s'intéressera plus spécifiquement à l'autre grand temps des châteaux de la Renaissance, celui des Guerres de Religion (1560-1598), aux châteaux de papier, à partir des productions gravées de Sebastiano Serlio, de Jacques Androuet du Cerceau et de Jacques Gentillâtre, ainsi qu'aux grandes commandes royales de la seconde moitié du XVI^e siècle et du premier tiers du XVII^e siècle (Louvre, Tuileries, Saint-Germain-en-Laye, palais du Luxembourg, etc.). Outre les questions de distribution et d'évolution des typologies, cette partie du séminaire s'intéressera à la question des transferts artistiques (centres et périphéries), aux liens entre l'architecture des villes et celle des champs et à certaines zones privilégiées du décor et de démonstration, comme la cheminée monumentale.

Du « siècle de Louis XIV » à la Révolution, le programme du château connaît des mutations sensibles. L'avènement de la maison de campagne, un intérêt renouvelé pour les jardins, un rapport désormais pacifié au territoire : voilà autant de thèmes qui marquent l'époque concernée. S'il demeure un lieu de pouvoir, la dimension de villégiature du château s'affirme comme une démonstration de luxe. Le séminaire à travers des exemples empruntés à la grande architecture montrera comment les châteaux s'adaptent à la modernité, à l'évolution du goût, mais également aux mutations sociales et politiques de fin de l'Ancien Régime.

Objectifs et attendus :

- Acquisition de connaissances diachroniques sur les châteaux,
- Capacité à décrire et analyser les châteaux **et à les replacer dans un contexte historique, social et politique.**

M7.3 Méthode et savoirs linguistiques en langue italienne

M7.3.1 Pratique de l'écrit: lire, écrire, produire. (F. Bouchard)

M7.3.2 Pratique de l'expression orale: dialoguer et argumenter. (C. Terrile)

M7.3.3 Perfectionnement de la langue italienne (C. Terrile)

M7.4 Vers une pratique professionnelle en Histoire de l'art

Ep. 7.4.1 Méthodologie de la recherche

Les cours de méthodologie sont destinés à accompagner les étudiants de la recherche documentaire jusqu'à l'écriture en passant par la mise en forme du mémoire final. Le tout s'accompagne d'exercices pratiques de bibliographie et d'écriture.

Ep. 7.4.2 Entrer dans le monde de la recherche

Cet enseignement, dirigé par Jean Beuvier, est consacré à la compréhension de la prosopographie et de l'étude des professions dans le cadre des métiers et des actions de recherche en histoire de l'art. Cet enseignement est transdisciplinaire et transpériode. Il permettra aux étudiants de saisir les mécanismes et les diverses étapes de la recherche, du mémoire de recherche à l'HDR (Habilitation à Diriger des Recherches), en passant par les événements caractéristiques de l'environnement du chercheur, de la rédaction d'articles aux conférences scientifiques et de vulgarisation, en passant par l'enseignement, la recherche et la construction de l'expertise.

M1. SEMESTRE 8

M8.1 Savoirs spécialisés en Etudes italiennes anciennes et modernes

M8.1.1 Lettres et arts entre Moyen Age et Renaissance. (C. Lastraioli)

Sodalizi artistico-letterari del Rinascimento italiano

La cultura del Quattro e del Cinquecento è pervasa da dispute, “paragoni” e altre querelles sul primato delle arti sulle lettere (e viceversa) oppure di una singola arte (pittura, scultura, architettura, ecc.) su un'altra. Eppure, mai come in questo periodo artisti e letterati hanno collaborato per promuovere la diffusione di nuovi linguaggi che veicolano saperi antichi e moderni, talvolta in aperta contraddizione con gli imperativi religiosi e culturali del tempo. Sodalitates, cenacoli ed accademie sono i luoghi in cui mecenati, collezionisti, artisti, eruditi si incontrano, dove si sviluppano idee e pratiche, mentre le frontiere tra letteratura ed arte/i si fanno più tenui fin quasi a scomparire. Durante il corso verranno illustrati alcuni ambiti artistico-letterari in cui si sviluppano dei forti sodalizi “interdisciplinari” e si analizzeranno alcuni testi letterari prodotti da artisti della fine dell'Umanesimo e del pieno Rinascimento.

Bibliografia essenziale

Pietro ARETINO, *Sur la poétique, l'art et les artistes : Michel-Ange et Titien*, introd., trad. et notes de Paul Larivaille ; texte des lettres établies par Paolo Procaccioli, Paris, Les Belles lettres, 2003

Michelangelo BUONARROTI, *Rime e lettere*, introduzione, testi e note a cura di Antonio Corsaro, Giorgio Masi, Milano, Bompiani, 2016.

Officine del nuovo: sodalizi fra letterati, artisti ed editori nella cultura italiana fra Riforma e Controriforma, atti del Simposio internazionale, Utrecht 8-10 novembre 2007, a cura di Harald Hendrix e Paolo Procaccioli, Manziana (Roma), Vecchiarelli, 2008.

Deborah PARKER, *Bronzino: Renaissance painter as poet*, Cambridge : Cambridge University Press, 2000.

Claudio Scarpati, *Leonardo scrittore*, Milano, Vita e pensiero, 2001.

M8.1.2 Approches des textes littéraires (méthodes et analyses.) (C. Terrile)

Il corso, concepito come propedeutica alla ricerca letteraria, si propone di orientare gli studenti nel lavoro di redazione del “mémoire” finale. A partire da alcuni esempi e attraverso un'esercitazione attiva, verranno esaminate le diverse tappe del percorso critico: lettura, “schedatura” dei testi, problematizzazione, analisi, argomentazione, articolazione tra le parti, introduzione, conclusione, citazioni, bibliografia, ecc.

M8.1.3 L'œuvre et son élaboration. (F. Bouchard)

8.2.3. L'œuvre et son élaboration

I Promessi Sposi o la fuga da sé stesso

Questo corso prenderà in esame la Quarantana, ultima versione del romanzo manzoniano, corredata da un apparato iconografico concepito dall'autore e dettato agli illustratori che collaborarono all'edizione, tra cui Francesco Gonin e Massimo d'Azeglio. Ma romanzo profondamente stratificato, *I Promessi Sposi* riecheggia sia le ricerche formali di Alessandro Manzoni che la complessità dell'humus storico da cui si origina: o ricavato direttamente dalle fonti mediante uno scrupoloso lavoro interpretativo (come il processo agli untori), o mediato da interpretazioni successive (come le *Osservazioni sulla tortura*, del 1777, di Pietro Verri). Verrà analizzato inoltre come vicende storiche più recenti abbiano potuto influire sull'andamento del romanzo, incastonandosi a sprazzi nella vicenda dei protagonisti, tra cui Renzo in balia del tumulto di San Martino in una Milano che il montanaro non sa decifrare e che dovrà fuggire, diventato inavvertitamente eslege, in cerca di un ultimo riparo oltre il confine, sul territorio della repubblica di Venezia, attraverso un lungo viaggio tra campagna e sterpaglia, che risulta anche un percorso alla rovescia tra sé e sé verso il proprio passato e il mondo delle paure infantili.

Gli studenti dovranno procurarsi questa edizione in particolare e solo questa:

Alessandro Manzoni, *I Promessi Sposi*, a cura di Francesco de Cristofaro, Giancarlo Alfano, Matteo Palumbo, Marco Viscardi, Milano, BUR Rizzoli, 2014.

Bibliografia critica :

- AAVV, *Il buon uso della paura. Per una introduzione allo studio del trattato muratoriano "Del governo della peste"*, Firenze, Olschki, 1990.
- Isabella Becherucci, *Imprimatur. Si stampi Manzoni*, Venezia, Marsilio, 2020.
- Roberto Bizzocchi, *Romanzo popolare. Come i Promessi sposi hanno fatto l'Italia*, Bari-Roma, Laterza, 2022.
- François Bouchard, « "Le leggi del meraviglioso" : fiaba, novella, romanzo », in: *Cahiers d'études italiennes*, 23, 2016, p. 183-194.
- Daniela Brogi, *Un romanzo per gli occhi. Manzoni, Caravaggio e la fabbrica del realismo*, Roma, Carocci, 2018.
- Domenico De Robertis, *Gli studi manzoniani*, Firenze, Franco Cesati editore, 2014.
- Marco Maggi, *Modernità visuale nei "Promessi Sposi"*, Milano-Torino, Bruno Mondadori, 2019.
- Salvatore Nigro, *La tabacchiera di don Lisander. Saggio sui «Promessi Sposi»*, Torino, Einaudi, 1996.
- Ezio Raimondi, *Il romanzo senza idillio. Saggio sui «Promessi Sposi»*, Torino, Einaudi, 1974.
- Ezio Raimondi, *La dissimulazione romanzesca. Antropologia manzoniana*, Bologna, Il Mulino, 1990.

M8.2 Savoirs spécialisés en Histoire de l'art italien (1 EP au choix sur 3)

A- « Questions de représentations » (Emmanuelle Champion et enseignant en art contemporain)

Le séminaire portera sur l'interprétation des représentations figurées antiques et contemporaines, en soulignant les approches méthodologiques et historiographiques dans cette démarche. Les compétences à acquérir consisteront à savoir élaborer un *corpus* en iconographie et à utiliser les outils méthodologiques, techniques et historiographiques pour son analyse. Un thème spécifique sera choisi chaque année, en fonction des travaux de recherche en cours.

B- « Villes, architectures et paysages urbains médiévaux et contemporains en France et en Italie (XII^e-XX^e siècles) » (Julien Noblet/Lucie Gaugain/Laurent Gerbier)

Ce séminaire consacré aux villes et à l'urbanisme s'intéressera tant aux paysages qu'aux dynamiques spatiales et constructives sur un long Moyen Âge (1200-1550) et jusqu'à l'époque contemporaine en France et en Italie. Questionnant en particulier les notions de représentations et d'images de la ville, il s'articulera en trois temps.

Il s'agira tout d'abord d'appréhender les phénomènes à l'origine de la fabrique urbaine et de son développement, en lien avec les centres du pouvoir (abbayes, châteaux, maisons communales et autres palais du podesta). Les nombreuses études de morphologie urbaine, à l'échelle d'une commune ou d'un territoire, passent par l'étude des archives planimétriques (cadastres, censiers, etc.), des sources écrites (comptabilités municipales, baux à rentes, prix-faits, inventaires après-décès) et des résultats de fouilles (sédimentaires et archéologie du bâti). Seront notamment scrutées les notions d'urbanisme, de rationalisation et de villes idéales qui émergent au tournant du Moyen Âge et de la Renaissance.

Un autre volet portera sur l'architecture elle-même avec l'analyse des formes, des styles, des techniques de construction, toujours complétée par un regard archéologique. Ainsi en croisant données historiques, analyse morphologique et approche monumentale, il sera possible de restituer la formation d'un paysage architectural médiéval en milieu urbain et son évolution diachronique en appliquant une méthode régressive à même de proposer des hypothèses quant aux différentes phases de développement des villes. Le séminaire abordera ainsi la question de la typologie de la demeure urbaine et des modèles qu'elle convoque, qui seront mis en relation avec la manière d'habiter et les usages de la maison. Une partie du séminaire proposera de mener un inventaire architectural dans une ville du Val de Loire, complétant les analyses présentées en cours.

Enfin, un dernier volet du séminaire interrogera les représentations de la ville et de l'espace urbain dans les arts visuels du XIX^e siècle au début du XXI^e siècle, en articulant le développement des discours scientifiques sur la ville (philosophie, sociologie, géographie, urbanisme) avec l'évolution des cultures visuelles de la ville. Le séminaire prêtera une attention particulière aux cultures de l'imprimé de masse (dessin de presse, illustration, et surtout bande dessinée) tout en ménageant aussi des incursions dans l'image photographique, cinématographique et télévisuelle.

Attendus du cours : acquisition de connaissances et de méthode d'analyse de l'histoire, de la morphologie des villes et de l'architecture urbaine du XII^e au XIX^e siècles ; connaissance des arts visuels contemporains et des études culturelles et visuelles portant sur la ville ; méthodologie de la lecture de planches.

Evaluation : évaluation orale et devoir maison

C- « Orient et Occident : regards croisés »

Ce module prend acte du contexte globalisé informé par les interactions et les transferts culturels d'un pays à un autre, les phénomènes de réception, ainsi que l'articulation entre les théories et les pratiques, dans la culture et dans les arts. Le séminaire ne nécessite aucune connaissance préalable liée à l'architecture et à l'art japonais. Le Japon est ici envisagé comme une étude de cas pour l'année 2024-2025. Les liens privilégiés que l'archipel entretient avec la France seront particulièrement mis en avant.

Sous le signe du soleil noir. Retour sur Okamoto Tarô (Benoît Buquet)

Le séminaire se propose de partir de plusieurs traces laissées par l'artiste japonais Okamoto Tarô (1911-1996) dans les collections du musée du quai Branly – Jacques Chirac. Quatre masques de 1970, trois photographies – présentant une mystérieuse exposition souterraine intitulée *Inori* [Prière] – et quelques documents d'archives sont autant d'indices autour desquels se développe une enquête vertigineuse qui traverse aussi bien la préhistoire Jômon que la survivance de traditions folkloriques dans le Japon de l'après-guerre. Du Paris des années 1930 à l'Exposition universelle d'Osaka en 1970 – haut lieu de l'architecture « métaboliste » abordée dans le volet du séminaire consacré à l'architecture –, Okamoto s'impose comme un artiste fantasque et total. Il réside dix ans à Paris, où il gravite autour des mouvances abstraites et surréalistes, et il se forme, en 1938, au sein du laboratoire d'ethnologie du Musée de l'Homme. Après 1945, il devient une des figures centrales des avant-gardes japonaises. Le séminaire se concentre sur la période comprise entre 1930 et 1970, avec pour ligne de fuite la *Tour du soleil* et l'« exposition ethnographique » : « forêt » de masques et de statues placée sous l'égide d'un soleil des profondeurs. Il s'agit d'une part de mettre en lumière la production d'un artiste confidentiel en France alors qu'il revêt au Japon une importance de premier ordre, et d'autre part de sensibiliser les étudiant.e.s à différents outils de recherche et différents modes d'écriture (scientifique, documentaire, curatoriale...), au creuset de l'histoire de l'art, des études visuelles et de l'anthropologie culturelle.

Une visite privée de l'exposition Okamoto (qui ouvrira à Paris en avril 2025) ainsi qu'une séance croisée avec les deux enseignant.e.s sont envisagées.

Évaluation : contrôle continu (CC) avec exposé et devoir maison

M8.3 Savoirs linguistiques: langue italienne

M8.3.1 Traduction littéraire: version (F. Bouchard)

M8.3.2 Traduction littéraire: thème (C. Terrile)

M8.3.3 Perfectionnement de la langue italienne (F. Bouchard)

M8.4 Pratiques professionnelles

M8.4.1 Stage janvier

Ou

M8.4.1 Atelier de recherche

M8.4.2 Méthodologie du mémoire de recherche

Le dossier d'avancement à la recherche étudie la faisabilité du mémoire de M2. Le sujet du mémoire est choisi en accord avec le/la directrice ou le directeur de recherche et sera développé sur les deux années de Master. Le dossier de M1 consiste en : 1. un exposé historiographique fondé sur une bibliographie critique ; 2. la présentation du corpus ou de l'œuvre étudiés ; 3. la présentation de la problématique du sujet traité (2 pages environ) avec un plan, et un chapitre rédigé. Les modalités sont à adapter selon le sujet et avec la directrice ou le directeur de mémoire en début d'année. La définition en sera fixée par écrit au mois de décembre. La rédaction de ce dossier se développera sur environ 50 pages. L'évaluation portera sur le dossier remis et sur l'entretien oral de validation avec le directeur de mémoire à la date fixée avec le secrétariat.

M8.4.3 Mémoire préparatoire

Modalité de contrôle des connaissances M1

Etudes italiennes et Histoire de l'art	Coef.	ECTS	Régime général						Régime spécial d'études					
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
			Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve
S7	30	30												
M7.1 Savoirs spécialisés en Etudes italiennes anciennes et modernes	15	15												
M7.1.1 Littérature italienne contemporaine	5	5	ET	O	00:30	ET	O	00:30	ET	O	00:30	ET	O	00:30
M7.1.2 Genres littéraires et histoire	5	5	ET	O	00:30	ET	O	00:30	ET	O	00:30	ET	O	00:30
M7.1.3 Etudes italiennes (Renaissance)	5	5	CC			ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
M7.2 Savoirs spécialisés en Histoire de l'Art italien	5	5												
M7.2 1 EP au choix sur 3														
M7.2.a Séminaire de spécialité 1	5	5	CC			ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
M7.2.b Séminaire de spécialité 2	5	5	CC			ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
M7.2.c Séminaire de spécialité 3	5	5	CC			ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
M7.3 Méthode et savoirs linguistiques en langue italienne	8	8												
M7.3.1 Pratique de l'écrit: lire, écrire, produire	3	3	CC			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
M7.3.2 Pratique de l'expression orale: dialoguer et argumenter	3	3	CC			ET	O	00:30	ET	O	00:30	ET	O	00:30
M7.3.3 Perfectionnement de la langue italienne	2	2	CC			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
M7.4 Vers une pratique en Histoire de l'art	2	2												
M7.4.1 Professionnalisation 1: portraits de professionnels	1	1		Val			Val			Val			Val	
M7.4.2 Professionnalisation 2: ateliers de la MOIP	1	1		Val			Val			Val			Val	

Etudes italiennes et Histoire de l'art	Coef.	ECTS	Régime général						Régime spécial d'études					
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
			Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve
S8	30	30												
M8.1 Savoirs spécialisés en Etudes italiennes anciennes et modernes	8	8												
M8.1.1 Lettres et arts entre Moyen Age et Renaissance	3	3	CC			ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
M8.1.2 Approches des textes littéraires (méthodes et analyses)	2	2	ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
M8.1.3 L'œuvre et son élaboration	3	3	ET	O	00:30	ET	O	00:30	ET	O	00:30	ET	O	00:30
M8.2 Savoirs spécialisés en Histoire de l'art italien	5	5												
M8.2 Séminaires: 1 EP au choix sur 3														
M8.2.a Séminaire de spécialité 1	5	5	CC			ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
M8.2.b Séminaire de spécialité 2	5	5	CC			ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
M8.2.c Séminaire de spécialité 3	5	5	CC			ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
M8.3 Savoirs linguistiques: langue italienne	3	3												
M8.3.1 Traduction littéraire: version	1	1	CC			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
M8.3.2 Traduction littéraire: thème	1	1	CC			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
M8.3.3 Perfectionnement de la langue italienne	1	1	CC			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
M8.4 Pratiques professionnelles	14	14												
M8.4.1 Stage-janvier-avec rapport ou atelier de recherche	1	1	ET	E	dossier				ET	E	dossier			
M8.4.2 Méthodologie du mémoire de recherche (introduction, conclusion, problématique, catalogue)	1	1	CC			ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
M8.4.3 Mémoire préparatoire	12	12	ET	E	mémoire				ET	E	mémoire			

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal - Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral.

Présentation de la maquette d'enseignement du Parcours Etudes italiennes :

L'étudiant établira son propre parcours de formation sous la tutelle de l'enseignant référent dans l'éventail des cours présentés dans l'offre de formation de l'université partenaire qu'il a choisie afin de compléter le nombre requis de points ECTS au terme de son année de Master, à savoir un minimum de 60 points ECTS. En fonction du parcours suivi (recherche ou professionnalisant), l'enseignant référent lui indiquera les cours qui sont ouverts à son choix.

Etudes italiennes et Histoire de l'art	Coeff.	ECTS	Régime général						Régime spécial d'études										
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2							
			Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve					
S9	30	30																	
M9.1 MOBILITE OBLIGATOIRE	30	30																	
EP9.1 MOBILITE OBLIGATOIRE	30	30																	

Etudes italiennes et Histoire de l'art	Coeff.	ECTS	Régime général						Régime spécial d'études										
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2							
			Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve					
S10	30	30																	
M10.1 MOBILITE OBLIGATOIRE	6	6																	
EP10.1 MOBILITE OBLIGATOIRE	6	6																	
M10.2 Pratiques de la recherche: mémoire (en France)	24	24																	
EP10.2 Pratiques de la recherche: mémoire (en France)	24	24	ET	E	mémoire				ET	E	mémoire								

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES, D'ÉVALUATION ET RÈGLES DE PASSAGE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Dispositions générales applicables aux étudiants de Master

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- ☒ [Arrêté du 9 avril 1997](#) relatif au diplôme d'études universitaires générales, licence et maîtrise ;
- ☒ [Arrêté du 25 avril 2002](#) relatif au diplôme national de master ;
- ☒ [Arrêté du 4 février 2014](#) fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
- ☒ [Décret n°2016-672 du 25 mai 2016](#) relatif au diplôme national de master ;
- ☒ [Loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016](#) portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système LMD ;
- ☒ [Décret du 27 janvier 2017](#) portant création de la poursuite en master ;
- ☒ Décision de la CFVU du 27 juin 2019 et CA du 08 juillet 2019 ;
- ☒ [Arrêté du 30 juillet 2018](#) modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- ☒ [Arrêté du 30 juillet 2018](#) modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Art. 1 - Conditions d'accès

La loi du 27 janvier 2017 rappelle que le master est un diplôme composé de quatre semestres, il repose sur un processus de recrutement à l'entrée dans le cursus.

Conformément à la loi [no 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat](#), les établissements d'enseignement supérieur peuvent désormais fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. Les mentions Droit et Psychologie ne sont pas concernées et appliquent par dérogation une sélection en master 2ème année, l'accès en master 1ère année reste alors de droit pour tout étudiant titulaire de la licence ou d'un diplôme équivalent conférant 180 ECTS et dans la même mention et dans le même domaine.

Les établissements autorisés par l'État à délivrer le diplôme national de master doivent organiser un processus de recrutement conformément aux dispositions de l'article L. 612-6.

L'admission est alors subordonnée à l'examen du dossier du candidat et éventuellement à une audition. L'examen du dossier repose sur des critères d'appréciation des résultats académiques, de l'expérience professionnelle, et du diplôme de premier cycle obtenu.

La désignation des membres composant la commission de sélection doit faire l'objet d'une décision officielle par arrêté de nomination, signée du Directeur de la composante par délégation du président de l'université, comprenant la liste exhaustive de ladite commission.

Les membres sont issus de l'équipe pédagogique. La composition minimale est de trois membres dont au moins deux enseignants – chercheurs ou enseignants intervenants dans ladite formation. Le responsable de la mention préside la commission finale.

La composition de la commission est publique (art. L. 613-1 du Code de l'éducation). La liste signée par le président de la commission doit faire l'objet d'une publication sur le site internet de l'université à la rubrique concernant la sélection et d'un affichage dans les locaux de la formation concernée.

Les refus d'admission sont notifiés et motivés obligatoirement. En master 1, les motifs pour lesquels l'admission est refusée sont communiqués aux candidats qui en font la demande dans le mois qui suit la notification de ce refus. En master 2ème année, les motifs sont systématiquement communiqués.

Les délais et voie de recours doivent également figurer sur le courrier de refus.

Le Président de la commission est le responsable de la mention et préside la commission finale. Il comprend obligatoirement un responsable de chaque parcours. Chaque responsable de parcours organise des comités de sélection de dossiers.

Art. 2 - Conditions d'inscription

Un étudiant de licence n'est pas autorisé à s'inscrire en Master 1ère année s'il n'a pas obtenu les 180 crédits nécessaires à l'obtention de sa licence.

Conformément au décret n°2016-672 du mai 2016 relatif au diplôme national de master, l'inscription d'un étudiant en deuxième année de master est subordonnée à la vérification que les unités d'enseignement déjà acquises en première année lui permettent de poursuivre sa formation en vue de l'obtention du master. Cette vérification s'applique notamment aux étudiants qui, dans le même établissement, souhaitent s'inscrire en deuxième année d'une mention de master différente de la mention dans laquelle ils ont validé leur première année ainsi qu'aux étudiants qui changent d'établissement entre la première et la seconde année de master.

L'étudiant ayant obtenu 60 crédits ECTS en première année de master peut poursuivre de droit en seconde année de master dans la même mention et le cas échéant dans le même parcours.

Art. 3 - Organisation des enseignements

Le diplôme de master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de licence répartis sur deux années universitaires à raison de 30 crédits par semestre.

Un régime spécial d'études (RSE) comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou ayant des mandats électifs nationaux ou locaux, les étudiants inscrits en double cursus uniquement à l'université de Tours, les étudiants chargés de famille, les étudiants en situation de handicap, les sportifs de haut niveau et les étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau.

Les dispositions relatives au RSE font l'objet d'un développement figurant en annexe.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle de connaissances, y compris celles relevant du régime spécial, (type d'épreuves, coefficients pour chaque élément pédagogique et chaque unité d'enseignement), est complété et joint au tableau des enseignements.

Art. 4 - Modalités de contrôle des connaissances (art. L. 613-1 du code de l'éducation)

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque diplôme [au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire](#) et ne peuvent être modifiées en cours d'année. [Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, leur coefficient et leur durée.](#) Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la seconde session.

Dispositions exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles, les modalités de contrôle de connaissances et de compétences pourront être adaptées au cas par cas et remplacées par d'autres modalités

d'examens dont la nature sera à établir.

Art. 5 - Compensation – Capitalisation - Report de notes – Validation

- 1/ Il y a compensation entre les éléments pédagogiques (EP) d'une unité d'enseignement ;
- 2/ Les éléments pédagogiques auxquels l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés. L'acquisition de l'élément pédagogique emporte l'acquisition des crédits européens correspondants ;
- 3/ Il y a compensation entre les unités d'enseignement (UE) d'un même semestre ;
- 4/ Les unités d'enseignement auxquelles l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisées. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants (30 crédits par semestre) ;
- 5/ Si la moyenne de l'ensemble de ces unités est inférieure à 10/20, l'étudiant doit repasser tous les EC inférieurs à 10/20 dans les UE dont la note est inférieure à 10/20 ;
- 6/ La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

Cependant, pour les semestres prévoyant un mémoire d'initiation à la recherche ou un stage d'une durée supérieure à 2 mois, la validation du semestre se fera à condition que l'étudiant ait obtenu :

- une note supérieure ou égale à 10/20 au stage ou au mémoire individuel ;
- une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble constitué des autres unités d'enseignement pondérée par les coefficients.

7/ Il n'y a aucune compensation entre les semestres ;

8/ Toute absence injustifiée à une de ces épreuves entraîne la défaillance à l'UE correspondante et au semestre correspondant. La défaillance empêche le calcul du résultat à l'épreuve, puis à l'UE, au semestre et donc à l'année.

Art. 6 - Organisation des sessions d'examens

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées par semestre d'enseignement.

Les mémoires, rapports de stage et projet tuteuré se déroulent en session unique.

Cette organisation doit respecter le texte de référence sur le bornage de l'année universitaire conformément à la loi Protection Universelle Maladie (P.U.M.A.) du 1er janvier 2016.

Art. 7 - Jury (art. L613-1 du code de l'éducation)

Un jury est nommé par année d'études.

Le jury délibère souverainement et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE et la validation des semestres (en appliquant le cas échéant les règles de compensation (cf. paragraphe concerné).

La composition du jury est affichée sur le lieu des épreuves des examens impérativement avant le début des épreuves.

Le redoublement en master n'est pas de droit, il est accordé par décision du jury.

Art. 8 - Délivrance du diplôme

Le diplôme de master est délivré à l'issue des quatre semestres après délibération du jury, attribuant 120 crédits, sous réserve d'avoir validé l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère.

Le diplôme intermédiaire de maîtrise est délivré, sur demande de l'étudiant, sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 et à condition que l'étudiant ait validé chacun des deux semestres, conférant 60 crédits ECTS.

Art. 9 – Mention

Une mention de réussite est attribuée sur chacun des quatre semestres de Master.

Une mention de réussite est attribuée à l'issue du master 1ère année sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 si l'étudiant quitte l'université ; chaque semestre sera affecté d'un coefficient 1.

La mention de réussite à l'issue du Master 2ème année devra être calculée sur la base de la moyenne des quatre semestres de master ; chaque semestre sera affecté d'un coefficient 1.

Les seuils de mention sont les suivants :

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Art. 10 - Publication des résultats – Communication des copies

Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant concerné.

Les résultats doivent faire l'objet d'un affichage anonyme portant le numéro de l'étudiant sans mention de son nom.

Les résultats sont publiés sur l'environnement numérique de travail.

Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

Les étudiants ont droit sur leur demande, et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies d'examen et à un entretien individuel.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2024-2025

Réunions de rentrée des étudiants de L1 de Lettres, Anglais, SDL et Espagnol <i>(obligatoire)</i>	Vendredi 30 août 2024 matin
Réunions de rentrée du Master Etudes italiennes et Histoire de l'art	Mardi 03 septembre 2024 15h30-17h Salle TA 012 (RDC)
Réunions d'information sur les modules d'ouverture <i>(obligatoire pour les étudiants de Lettres, Anglais, SDL et Espagnol)</i>	Vendredi 30 août 2024 à partir de 13h15
Inscriptions pédagogiques	Du 31 août au 9 septembre 2024
Début des cours du 1 ^{er} semestre	A partir du 9 septembre 2024
L'Université fait sa rentrée	26 septembre 2024 à partir de 13h
Vacances d'automne	Du 29 octobre au 3 novembre 2024
Vacances de fin d'année (fermeture des sites d'enseignements)	Du 23 décembre 2024 au 5 janvier 2025
<u>Examens du 1^{er} semestre :</u>	Du 2 au 20 décembre 2024 Du 6 au 11 janvier 2025
Début des cours du 2 ^{ème} semestre	A partir du 13 janvier 2025
Vacances de février	Du 17 au 23 février 2025
Vacances de printemps	Du 14 au 27 avril 2025
<u>Examens du 2nd semestre :</u>	Du 7 au 11 avril 2025 Du 28 avril au 16 mai 2025
<u>Rattrapages (2^{nde} session) :</u>	Du 16 au 28 juin 2025